



Communiqué

Plan d'affectation Rasude

Quartier de la Rasude : point de situation après l'enquête publique

Le traitement des oppositions déposées dans le cadre du projet du nouveau quartier de la Rasude, mis à l'enquête publique du 19 novembre au 18 décembre 2025, est arrivé à son terme. Des séances de conciliation auront lieu prochainement avec les opposantes et opposants. L'occasion notamment pour la Municipalité de préciser à nouveau certains points-clés du projet.

Le projet du nouveau quartier de la Rasude, au cœur de Lausanne, a été mis à l'enquête publique du 19 novembre au 18 décembre 2025 ; il fait l'objet d'environ 1000 oppositions et 1 observation. Parmi celles-ci, environ 940 sont issues d'un formulaire type diffusé par l'association « Périrasude », dont plus de 320 signées par des ressortissantes et ressortissants établis hors des frontières lausannoises voire hors de la Suisse. Il en ressort donc environ 60 oppositions provenant de démarches individuelles.

Par ailleurs, certaines oppositions mettent en lumière des compréhensions différentes du projet, soulignant la nécessité de clarifier quelques éléments qui ont pu faire l'objet d'interprétations divergentes durant la période de mise à l'enquête. Forte de ce constat, convaincue de la qualité du projet et soucieuse que les Lausannoises et Lausannois puissent bénéficier d'informations exactes et vérifiées, la Ville de Lausanne tient à rappeler quelques éléments-clés du projet.

Des logements accessibles, de l'emploi et des espaces ouverts à la population

Le site de la Rasude accueillera un nouveau quartier mixte et vivant. Près de 30 % des surfaces de plancher seront dédiées au logement, dont 20 % de logements d'utilité publique (LUP), pour environ 500 habitantes et habitants. En comparaison avec les cinq plus grandes villes suisses, Lausanne détient le ratio d'emplois par habitantes et habitants le plus bas. La Rasude prévoit quelques 1'200 emplois via notamment des commerces à taille humaine, des bureaux ou encore des services de proximité. Le futur quartier accordera une place centrale à des espaces publics de grande qualité, qui représenteront près de la moitié de la surface totale du site (environ 9'000m²) dont près de 40% seront végétalisés, notamment par la plantation de 80 arbres majeurs, en réponse aux enjeux climatiques et de qualité de vie.

À ce même titre, le projet suit des critères architecturaux exigeants : les nouvelles constructions seront labélisées SNBS Gold (Standard de Construction Durable Suisse) tandis que les bâtiments rénovés répondront aux standards Minergie. La quasi-totalité des bâtiments existants (environ 70% de la surface construite actuelle du site) sera conservée ; seules deux nouvelles constructions compléteront le quartier : l'une le long des voies ferrées, avec un gabarit adapté au contexte de l'avenue de la Gare, l'autre au centre du quartier, juste en dessous de l'altitude de la Tour Edipresse.

La skyline (ligne d'horizon de la ville) et les échappées visuelles, éléments essentiels du patrimoine lausannois, sont préservées.

Conformément à la procédure, des séances de conciliation seront organisées prochainement avec les opposantes et opposants, dans une volonté de dialogue constructif et dans l'objectif de faire mûrir un projet équilibré, répondant aux intérêts de l'ensemble de la population. Le projet définitif de plan d'affectation sera ensuite soumis au Conseil communal pour adoption, puis au Canton pour approbation.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur <https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/pole-gare/rasude-new.html>

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic, Direction de la culture et du développement urbain, +41 79 705 28 68**
- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction logement, environnement et architecture, +41 79 647 99 85**
- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction de la sécurité et de l'économie, +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 05 février 2026